



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Refonte de la carte d'éducation prioritaire

Question écrite n° 2284

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale sur la refonte de la carte d'éducation prioritaire prévue en 2025. En effet, il s'avère que plusieurs établissements ont été les grands oubliés de la carte actuelle, notamment pour la classification en REP+ et ce, malgré des indicateurs qui les rendaient éligibles. C'est le cas dans la 2e circonscription de l'Aube où le collège des Jacobins, classé seulement en REP, a un indice de position social (IPS) de 68, inférieur à la moyenne des collèges classés en REP+ qui est de 74. Mme la députée partage l'incompréhension de l'équipe pédagogique et des parents d'élèves face au manque de moyens dû à cette classification erronée. Il est indispensable que le collège des Jacobins obtienne le plus haut niveau de classification, d'une part, au vu de la réalité de sa composition sociale et, d'autre part, pour répondre aux attentes de la communauté éducative et leur donner les moyens, afin de permettre aux élèves de réussir leur scolarité conformément aux promesses républicaines. C'est pourquoi dans la perspective de la prochaine refonte de la carte d'éducation prioritaire, elle lui demande quels seront les modalités et les critères de classification.

Texte de la réponse

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, la carte de l'éducation prioritaire est constituée de 1 094 réseaux : 362 réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) et 732 réseaux d'éducation prioritaire (REP). Elle résulte de la refondation de 2014-2015. Les évolutions socio-économiques intervenues depuis les arbitrages réalisés en 2014-2015 présentent désormais une carte qui nécessite d'être révisée. Si l'échéance la plus brève pour conduire la refonte de la carte est la rentrée scolaire 2026, du fait des contraintes réglementaires de calendrier, les réflexions sur l'actualisation de la carte de l'éducation prioritaire sont désormais engagées. Cette actualisation sera conduite en collaboration étroite avec les services académiques. La classification des établissements s'appuiera sur une analyse fondée sur des indicateurs objectifs et actualisés permettant de prendre en compte le contexte socio-économique et scolaire de chaque réseau. Cette analyse multifactorielle permettra aussi de mettre en évidence les besoins éducatifs spécifiques des élèves et de mieux cibler les actions prioritaires. Dans ce cadre, la situation du réseau du collège des Jacobins fera l'objet d'un réexamen précis. Il convient enfin de souligner que ce réseau fait l'objet d'une attention soutenue des autorités académiques dans l'allocation des moyens.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2284

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 février 2025

Question publiée au JO le : [26 novembre 2024](#), page 6180

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2025](#), page 3910